



Fédération des **Chasseurs et des
Chasseurs d'Afrique** *de la Cavalerie
Blindée*

Réunion FCCA et 1^{er} Chasseurs

le 21 nov. 19

École militaire salle Athéna du bâtiment 19

Participants :

FCCA : Général D. POSTEC, colonel F. LAMBERT, chef d'escadron P. LEMAIRE,

1^{er} Chasseurs : Capitaine POIXBLANC

Ordre du jour : définition du déroulé des cérémonies de commémoration de la bataille de Saint Valéry en Caux en juin 2020, et répartition des tâches de préparation.

Rappel : Les 13 et 14 juin 2020, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire des combats de Saint Valéry en Caux, la FCCA, l'amicale du 12^{ème} Chasseurs et le 1^{er} Chasseurs organiseront une commémoration sur les lieux principaux des combats des 10 et 11 juin 1940.

Le chef de corps du 1^{er} Chasseurs, régiment d'active gardant les traditions des anciens régiments de Chasseurs dissous dont il est le représentant, a donné son accord pour une participation d'un peloton d'honneur de son régiment, de son étendard et de sa fanfare, aux cérémonies militaires qui seront organisées. La sortie de l'étendard du 12^{ème} Chasseurs qui a été demandée ne sera pas possible.

Les maires de Saint Valéry en Caux, Ermenouville et Veules les Roses ont été sensibilisés à ce projet et la municipalité de Veules les Roses fournira les hébergements des militaires venus de Verdun.

1/- Programme des cérémonies de juin 2020

Le déroulement prévu des cérémonies est le suivant. Le **samedi 13 juin :**

- 15 h 00 à 17 h 00 à **Ermenouville**, avec un piquet d'honneur O/1/9 du 1^{er} Chasseurs, et la fanfare (25) :
 - o Dépôt de gerbe
 - o Allocution
 - o Vin d'honneur du maire d'Ermenouville
- 17 h 30 à 19 h 30 à **Veules les Roses**, avec les mêmes éléments du 1^{er} Chasseurs, avec les écossais et leurs bagpipes (7^{ème} bataillon du Royal regiment of Scotland) :
 - o Dépôt de gerbe,
 - o Allocutions
 - o Vin d'honneur à 18 h 30 avec aubade de la fanfare.
- 20 h 30 **dîner de cohésion FCCA** à la salle municipale de Saint Valéry en Caux. 200 participants maximum.

Le **dimanche 14 juin**, à Saint Valéry en Caux :

- 9 h 00 : cérémonie religieuse à l'église du village, concélébrée (si possible) avec l'aumônier militaire du 1^{er} Chasseurs,
- Montée des couleurs avant la cérémonie militaire, à la charge de la municipalité, (éventuellement pendant le déroulement de la cérémonie religieuse),

- 10 h 15 : déplacement vers la stèle du colonel LABOUCHE commandant le 11^{ème} Cuirassiers, tué le 12 juin 1940 avec 9 officiers de son état-major et le lieutenant DORANGE, officier de liaison du 12^{ème} Chasseurs, détaché auprès de lui. Simple cérémonie sans piquet d'honneur :
 - o Dépôt de gerbe
 - o Sonnerie « aux morts » (1 trompette) et minute de recueillement.
- 10 h 45 : mise en place terminée pour la troupe sous les armes et la fanfare. Prise d'armes aux ordres du commandant des troupes avec l'étendard du 1^{er} Chasseurs et sa garde à 6,
 - o 10 h 50 : évocation historique du président du 12^{ème} Chasseurs,
 - o 10 h 55 : arrivée de l'étendard,
 - o 11 h 00 accueil des autorités,
 - o Revue des troupes,
 - o Ordre du jour : du président de la FCCA,
 - o Dépôt de gerbes : 12 RCh, FCCA, 5^{ème} Cuirs, mairie, et UNACA,
 - o Sonnerie aux morts, minute de recueillement, marseillaise,
 - o Départ des autorités,
 - o Départ de l'étendard,
 - o Salut aux portes drapeaux
- 11 h 50 : Cortège vers l'hôtel de ville derrière les fanfares.
- 12 h 00 : Vin d'honneur et allocutions (autorités civiles) à la mairie de Saint-Valéry en Caux, remerciements, remise de cadeaux. Aubades de la fanfare.

2/- Participation du 1^{er} Chasseurs

- Hébergement militaire : la mairie de Veules les Roses met en place des tentes sur le terrain de sport avec les douches et sanitaires du Centre des sports. Le commandant LEMAIRE met en contact direct le régiment avec la mairie de Veules les Roses pour régler les modalités pratiques.
- Aspects financiers :
 - o la FCCA complètera le coût du repas de cohésion (samedi soir) pour les militaires du 1^{er} RCh, à la salle municipale de Saint Valéry en Caux. Le prix du repas devrait être de 30,00 €, vins et apéritif compris. Le prix demandé aux militaires sera égal à leurs frais de mission, soit 15,00 € et la contribution de la FCCA de 15,00 € pour chaque repas de militaire, soit environ $50 \times 15 = 750,00$ €. La FCCA réglera le restaurateur pour l'ensemble des participants et le régiment remboursera sa quote-part à la FCCA,
 - o Le prix de participation demandé aux adhérents FCCA sera de 40,00 €, couvrant le prix du repas, les gerbes et les cadeaux. La cagnotte de la FCCA couvrira la dépense liée au repas des militaires.
- Sono : fournie par le 1^{er} Chasseurs, prévue à tous les lieux de cérémonie.

3/- Aspects administratifs

Le général POSTEC a contacté la zone de défense, qui lui demande de remplir un questionnaire précisant : les contacts, les lieux, les effectifs et l'implication de l'armée de terre. Il a demandé les autorisations pour les cérémonies, et souhaite des précisions :

- Comment les britanniques s'intègrent-ils dans le dispositif,
- Invitations des autorités civiles et militaires :
 - o Pour les demandes d'autorisation de cérémonie militaire : en principe c'est le maire qui sollicite la troupe et le DMD (Seine maritime).
 - o Des courriers officiels ont été envoyés par le général POSTEC, président de la FCCA, au gouverneur militaire de Lille, au DMD et au chef de corps du 1^{er} Chasseurs, ainsi qu'aux maires de chacune des 3 communes ;
 - o Le commandant LEMAIRE a écrit aux autorités locales, et à la famille du colonel LABOUCHE. Il communiquera la liste de ses invitations au général POSTEC. Un

carton d'invitation sera réalisé par l'amicale du 12^{ème} Chasseurs sur un modèle déjà existant.

- Répartition des invitations :
 - le général POSTEC invitera les autorités suivantes : préfet, sous-préfet, sénateur, député, maires, gendarmerie, DMD, président UNABCC, Père de l'Arme,
 - le CDT LEMAIRE invitera les associations d'anciens combattants, le commandant CARIOU (commandant en second du groupement de soutien de la Base de défense de Verdun, et vice-président de l'amicale du 1^{er} Chasseurs), les membres du CA/UNABCC et les membres du CA/FCCA, le président de la section SMLH de Seine maritime et le président de la section ONM.
- La FCCA prévoira :
 - 3 gerbes,
 - La participation financière aux repas des militaires le samedi soir,
 - Cadeaux : il faudra remercier les maires de Veules les Roses, Ermenouville et Saint Valéry en Caux. Le général POSTEC fera réaliser des encadrements de gravures de cavalerie militaire (Chasseurs si possible).
 - Que faut-il prévoir pour les échanges avec les britanniques ?
- Hébergements civils : Il y a des gites et la maison familiale et rurale de Saint Valéry en Caux (**à confirmer**). Pour les hébergements il est nécessaire de réserver longtemps d'avance.
- La police municipale (ou la gendarmerie) doit être mise en place autour de la cérémonie militaire. C'est le DMD qui s'occupe de demander le service d'ordre (**à confirmer**).
- La presse locale et FR3 (un membre de l'amicale du 12 en fait partie) seront prévenues par le Cdt Lemaire.
- Le 1^{er} Chasseurs a le personnel de sécurité pour son armement.

4/- Documents à envoyer

Toutes les informations sur ces cérémonies seront rappelées dans le bulletin de la FCCA qui sera diffusé en décembre 2019. Ce bulletin donnera le programme des cérémonies et les informations de l'Office de Tourisme pour les réservations.

Le colonel LAMBERT expédiera les documents suivants pour le 10 mars 2020, les réponses étant demandées pour le 10 mai (avec chèque de participation joint):

- Courrier du président FCCA présentant la commémoration,
- Bulletins d'inscription individuels (adhérents directs) et collectifs (amicales),
- Programme des cérémonies,
- Cartons d'invitation,
- Liste des hébergements possibles à partir des éléments fournis par l'office de tourisme.

Il établira les listes de participants et communiquera pour fin mai l'effectif FCCA prévu au repas de cohésion. L'effectif militaire sera confirmé par le capitaine POIXBLANC.

*Colonel Francis LAMBERT
SG/FCCA*